Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID: 059-215900176-20230622-DE23076-DE



### **EXTRAIT DU**

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 22 juin 2023 Convocation du : 16 juin 2023 Conseillers en exercice : 35 Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le vingt-deux à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESEBROECK, Maire.

PRESENTS: Bernard HAESEBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Valérie PRINGUEZ, Philippe CATTOIRE, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: Sylvie GUSTIN, Catherine DE PARIS, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Carole CASIER, Philémon BRUNET, Caroline BAURANCE, Désiré BAILLON, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESEBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Céline LEROUX, Martine DUBREU, Arnaud MARIÉ, Hugues QUESTE, Laurent DERONNE, Pierre VANNESTE, Jean-Jacques DERUYTER, Michel PLOUY conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Pierre VANNESTE

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID: 059-215900176-20230622-DE23076-DE

# DE23.076

# **PERSONNEL COMMUNAL**REMISAGE A DOMICILE DE CERTAINS VÉHICULES DE SERVICE

Autorisation - Approbation

(38)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

Vu la circulaire DAGEMO/BCG n°97-4 du 5 mai 1997 relative aux conditions d'utilisation des véhicules et des véhicules personnels des agents à l'occasion du service,

Vu la circulaire NOR PRMX1018176C du 2 juillet 2010 relative à l'État exemplaire - rationalisation de la gestion du parc automobile de l'État et de ses opérateurs,

Vu notre délibération DE21.055 du 27 mai 2021 portant attribution de véhicules du parc automobile de la collectivité avec remisage à domicile,

Considérant que la Ville dispose d'un parc automobile dont certains véhicules sont à disposition d'agents exerçant des fonctions justifiant le remisage du véhicule de service à leur domicile,

Par délibération antérieure, le Conseil Municipal a approuvé les modalités relatives à l'attribution de véhicules du parc automobile de la collectivité et a également fixé la liste des fonctions ouvrant droit à l'utilisation d'un véhicule de service avec remisage à domicile.

Au regard de l'organisation et des besoins des services actuels, il est proposé d'ajouter l'emploi de « Directeur du Pôle Ville Durable » à la liste des fonctions établie par délibération DE21.055 susvisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver cette modification.

# ADOPTEE A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID: 059-215900176-20230622-DE23076-DE

Ainsi fait et délibéré comme ci-dessus,

Pour expédition conforme, Le Maire,

Pierre VANNESTE Conseiller Municipal Secrétaire de Séance

**Bernard HAESEBROECK** Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille